



DOSSIER DE PRESSE

13 décembre 2016

7^{ES} TROPHÉES DES TERRITOIRES ÉLECTROMOBILES



Table des matières

En 2016, les territoires sont un des acteurs majeurs du développement de l'électromobilité	4
A propos des Trophées des Territoires Electromobiles	5
Indicateurs sur la mobilité électrique.....	8
Palmarès	12
Trophées des Territoires électromobiles 2016	12
Communauté de communes du Pays de Condé et de la Drurance.....	13
Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse	14
La Roche-sur-Yon Agglomération	15
Métropole Nice Côte d'Azur	16
Morbihan Energies.....	17
REVEO	18

Les partenaires de l'opération



En 2016, les territoires sont des acteurs majeurs du développement de l'électromobilité



Depuis sept ans, l'Avere-France met en avant les collectivités et les territoires qui investissent dans la mobilité durable et électrique. Je constate que ce mouvement se poursuit et s'amplifie cette année. Leur implication ne tarit pas et s'étend même aux syndicats d'électrification qui sont les acteurs locaux du déploiement des infrastructures de recharge.

Nous sommes aujourd'hui à un tournant important avec une offre de véhicules rechargeables qui a tous les atouts pour convaincre les plus réticents, une équation économique viable et un maillage en infrastructure accessible au public qui se développe rapidement. Dans le même temps, comme l'a montré la dernière enquête IPSOS¹ commandée par l'Avere-

France et Mobivia Groupe, les Français se préoccupent de l'environnement et se disent prêts à changer leurs habitudes. La qualité de l'air dans nos territoires est une des priorités de nos élus, et il est largement reconnu que la mobilité électrique apporte une solution radicale et durable à ce type d'enjeu.

En 2016, les ventes des véhicules particuliers et utilitaires légers électriques et hybrides rechargeables devraient atteindre les 33 000 immatriculations, en croissance de 20% par rapport à 2015. La France comptera alors un parc de ces véhicules de l'ordre de 105 000 unités. Ce n'est pas suffisant pour avoir un impact significatif sur la qualité de l'air.

C'est pour cela qu'il faut amplifier nos actions et ne pas s'arrêter au milieu du gué car le chemin qui reste à parcourir est encore long et semé d'embûches. Il faut que tous les territoires, quelle que soit leur taille, poursuivent leurs engagements dans cette mobilité de demain, en particulier en continuant : l'installation de bornes de recharge, l'équipement de leur flotte, la mise en place de services liés à l'électromobilité, l'octroi d'avantages financiers et d'usage aux véhicules électriques et hybrides rechargeables. Ils ont d'ailleurs à leur disposition grâce à la loi sur la transition énergétique de 2015 tous les outils juridiques nécessaires pour intensifier encore leurs actions.

Je suis donc particulièrement fier de remettre dans ce lieu marqué de sens qu'est le ministère de l'Environnement, ces 7èmes trophées à six territoires exemplaires.

J'invite d'ailleurs tous les élus de France à se mobiliser pour les prochaines éditions des Trophées et faire en sorte que la mobilité durable et électrique devienne une cause d'intérêt national.

Joseph Beretta, Président de l'Avere-France

¹ 3ème baromètre sur les Français et la mobilité électrique, septembre 2016

A propos des Trophées des Territoires Electromobiles



Les Trophées des Territoires Electromobiles sont destinés à mettre en valeur les villes, les intercommunalités et les syndicats d'énergie qui se sont montrés particulièrement engagés dans le déploiement de la mobilité électrique en France.

Les membres du jury, composé d'experts de l'Avere-France et de partenaires de l'opération, ont pris en considération cinq critères :

- l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et la mise en place de services de mobilité électrique
- les politiques d'incitation à l'acquisition et l'utilisation de tous les véhicules électriques (deux-roues, voitures, camions, fluvial...)
- la communication et la sensibilisation du public : événements, expositions...
- l'équipement de la flotte interne en véhicules électriques et hybrides rechargeables
- les initiatives originales ou projets favorisant la mobilité électrique

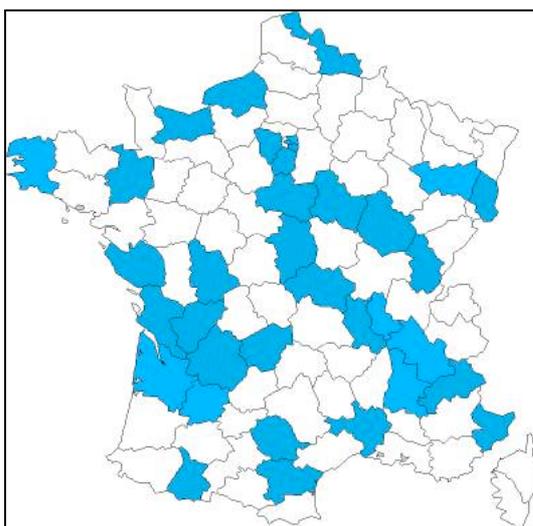


Les lauréats de l'édition 2015 / ©Avere-France

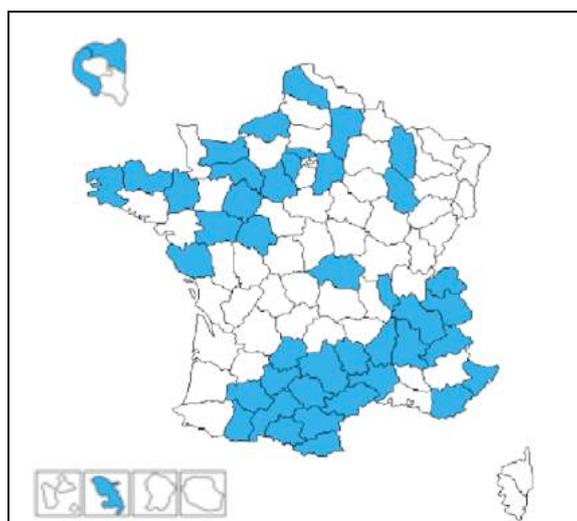
Les candidatures aux 7^{èmes} Trophées des Territoires Electromobiles

Les collectivités se sont mobilisées pour participer aux 7^{èmes} Trophées des Territoires Electromobiles. 106 dossiers de candidature ont été déposés, dont 40 validés représentant 51 territoires, soit une participation en hausse (+11%) par rapport à la précédente édition.

- **Départements représentés dans les réponses**



Candidatures 2015



Candidatures 2016

31 départements sont représentés sur l'ensemble des dossiers déposés. Sur le territoire métropolitain, seules les régions Nouvelle-Aquitaine et Corse ne sont pas représentées. Les candidatures de cette 7^{ème} édition viennent compléter celles de 2015 pour une couverture équilibrée de l'Hexagone.

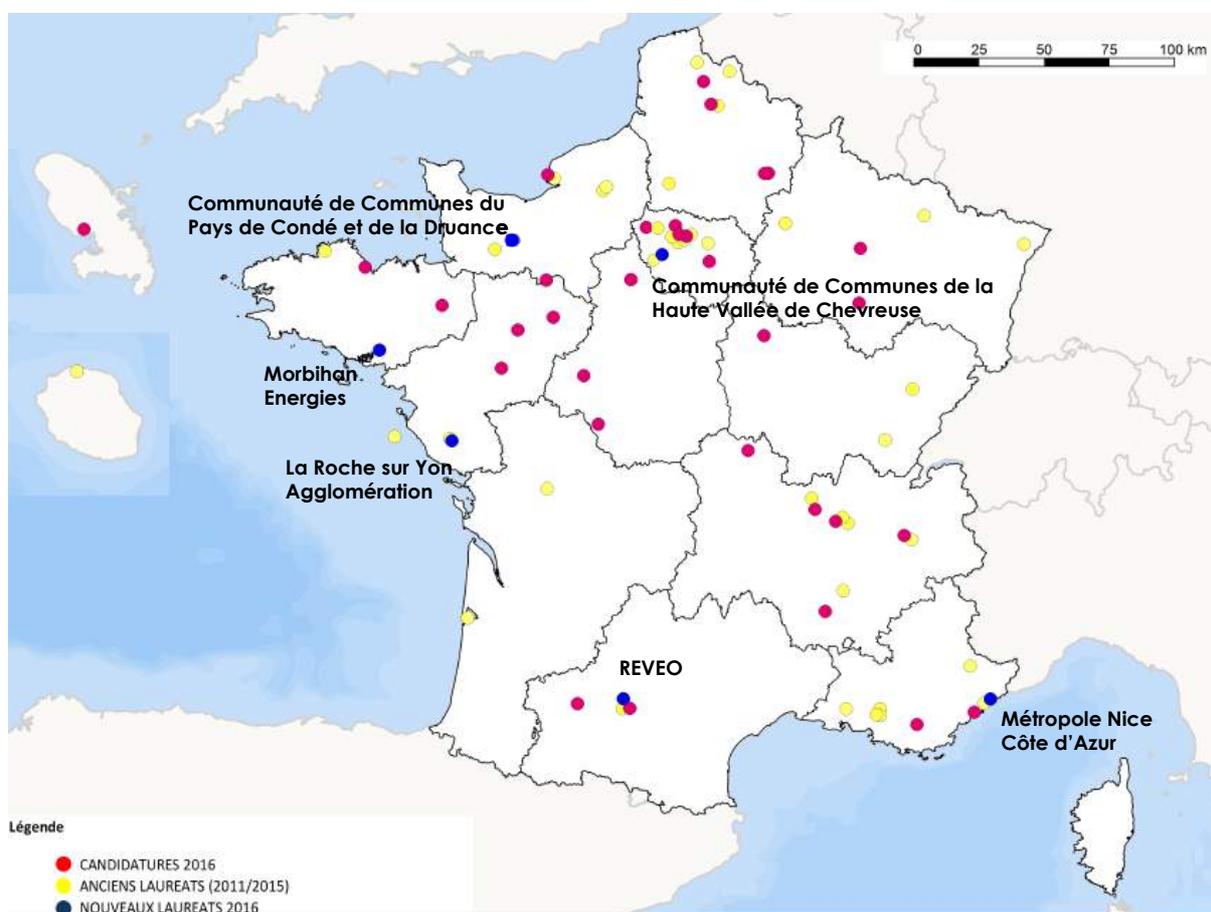
- **Les collectivités répondantes**

Suite à la réforme territoriale, les catégories « conseils départementaux » et « conseils régionaux » ont été écartées de cette 7^{ème} édition. A la catégorie « Syndicats d'énergie », intégrée en 2015, s'est ajoutée celle des groupements de territoires, qui a laissé la possibilité de candidater à des collectivités qui se sont structurées ensemble pour développer leurs projets.

C'est sur la catégorie des syndicats d'énergie que se sont concentrées l'essentiel des candidatures de cette année, puisqu'ils représentent 42% des participants. Ces acteurs structurés à maille départementale sont en effet très impliqués dans le développement des réseaux d'infrastructures de recharge publics. Les dimensions de leurs territoires, qui se prêtent parfaitement au champ d'action naturel du véhicule électrique, et leurs compétences en matière de réseaux électriques en font ainsi des moteurs de la transition énergétique dans la mobilité. Ils ont notamment été largement à la manœuvre pour répondre au dispositif de financement de l'installation de bornes proposé par l'Etat aux collectivités territoriales.

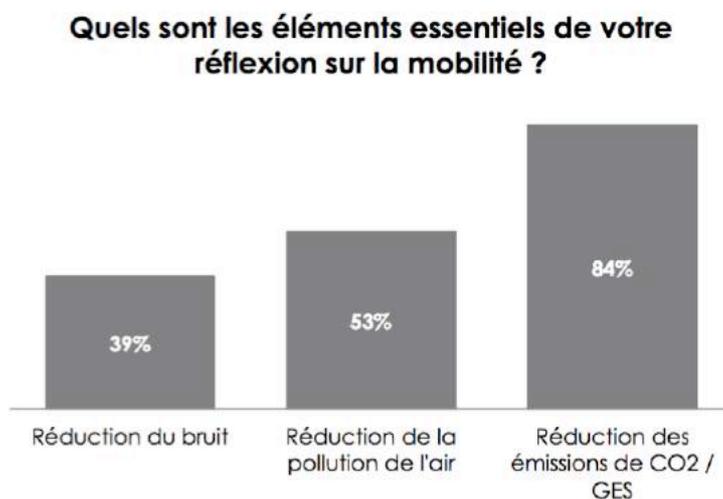
Du côté des villes et des intercommunalités, contrairement à la précédente édition, ce sont les collectivités de plus de 100 000 habitants qui ont le plus participé (32%). En 2015, les petites communes avaient été les plus nombreuses à candidater alors qu'elles sont 18% cette année.

▪ Les participants à la 7^{ème} édition et les lauréats depuis 2010



Indicateurs² sur la mobilité électrique dans les territoires français

- La réduction des émissions de CO2 et de la pollution de l'air comme principaux enjeux des démarches menées



- Comme pour l'édition 2015, les répondants s'engagent principalement dans un souci de protection de la qualité de l'air avec la prise en compte de la réduction des émissions de CO2/GES (84%) et la réduction de la pollution de l'air (53%).
- Les enjeux de report modal (29%) et de réduction de la congestion (13%) ne sont pas prioritaires.

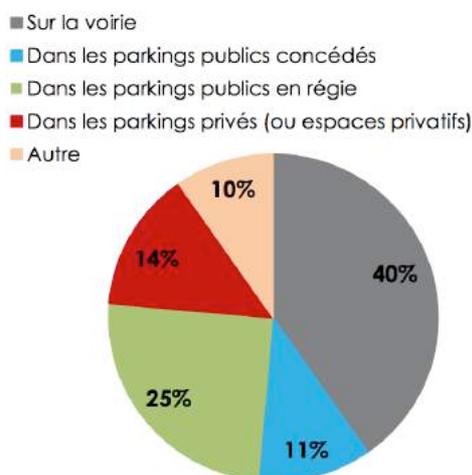
LE COMMENTAIRE DE L'AVERE-FRANCE

Ces statistiques montrent que les territoires se tournent vers l'électromobilité pour remplir leurs objectifs de lutte contre le changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air. Leurs actions s'inscrivent principalement dans le cadre de leur Plan Climat Energie Territorial mais aussi du dispositif Territoire à Energie Positive qui vise à créer des pôles d'excellence sur la transition énergétique et écologique.

² Etablis sur la base des 40 répondants

▪ Des services de mobilité associés aux infrastructures de recharge

Où ces points de charge sont-ils situés ?



- 32% des répondants utilisent des énergies renouvelables pour alimenter leurs bornes.
- 56% ont déjà mis en place une tarification de leur service de recharge et 76% se disent déjà raccordés à une plateforme d'interopérabilité.
- 21% ont associé à leur offre de recharge un système d'autopartage et 74% ont ou prévoient de mettre en place le stationnement gratuit pour les véhicules électriques.
- 76% ont associé des partenaires publics à leur démarche et principalement l'ADEME.
- 2 543 points de recharge au cumul sont installés sur le territoire des répondants, dont une grande majorité en recharge normale (jusqu'à 22 kW) et 6 271 nouveaux emplacements sont déjà en projet.
- En moyenne, les services de recharge comptent 151 abonnés (maximum de 1 600) pour 4,5 recharges par jour (maximum de 30).

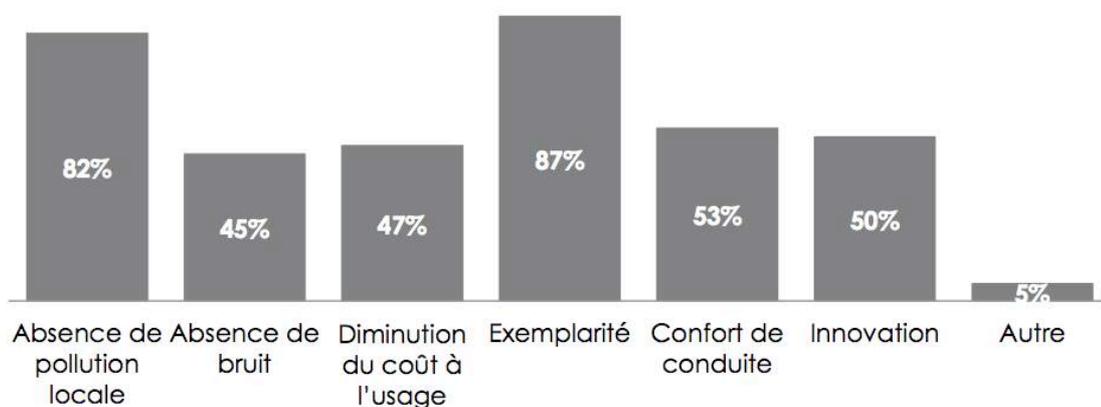
LE COMMENTAIRE DE L'AVERE-FRANCE

Aujourd'hui, la France compte un peu plus de 15 000 points de recharge. Ce chiffre devrait s'enrichir de 20 000 emplacements supplémentaires, y compris sur les territoires ruraux, d'ici la fin 2017 dans le cadre du programme d'investissements d'avenir. En cumulant les investissements publics et privés, on estime qu'il y aura à horizon 2020 plus de 45 000 points de recharge de véhicules électriques accessibles au public en France.

Dans ce cadre, il est rassurant de voir que les collectivités sont déjà engagées dans l'interopérabilité entre les différents réseaux, en anticipation des futures obligations réglementaires, et ont introduit un système de tarification indispensable à la bonne exploitation du service.

- **Flottes : la recherche de l'exemplarité avant tout**

Quelles sont vos principales motivations pour l'acquisition de véhicules électriques ?



- En moyenne, 58% des véhicules thermiques de la flotte des répondants parcourent moins de 100 km/jour et 85% des véhicules électriques moins de 100 km/jour.
- Concernant les usages des véhicules électriques : la plupart circule le plus souvent en centre ville (72%) ou en périphérie (44%).
- La mise en pool est quasiment systématique (82%) au sein des structures.
- 71% des répondants déclarent avoir des projets d'acquisition de véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables au-delà des 12 prochains mois.
- L'autonomie (61%) et le prix (58%) restent les principaux freins évoqués pour l'acquisition de véhicules électriques.

LE COMMENTAIRE DE L'AVERE-FRANCE

En moyenne, la flotte de véhicules des répondants compte moins de 10% de véhicules électriques. Pour rappel, la loi sur la transition énergétique fixe pour les collectivités territoriales et leurs groupements une obligation de renouvellement à partir de 20% de véhicules à faibles émissions. Les collectivités intègrent le véhicule électrique principalement à des fins d'exemplarité vis-à-vis de leurs administrés. La démarche gagnerait aussi à s'accompagner d'un diagnostic de leur flotte et d'une phase d'optimisation de leurs usages, pour que l'introduction du véhicule électrique soit aussi pour elles une solution économique pour limiter les coûts.



Palmarès
Trophées des Territoires électromobiles 2016





Palmarès Trophées des Territoires électromobiles 2016

Territoires de moins de 25 000 habitants : Communauté de communes du Pays de Condé et de la Druance

Territoires de 25 000 à 50 000 habitants : Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse

Territoires de 50 000 à 100 000 habitants : La Roche-sur-Yon Agglomération

Territoires de plus de 100 000 habitants : Métropole Nice Côte d'Azur

Syndicats d'énergie : Morbihan Energies

Groupements de Territoires : REVEO

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONDE ET DE LA DRUANCE

Calvados - 12 000 habitants



Au cœur de la Suisse Normande et du Bocage, la Communauté de commune du Pays de Condé et de la Druance, est un territoire « rurbain » comptabilisant près de 12 000 habitants dans neuf communes rassemblées autour de Condé-en-Normandie.

Depuis plus de dix ans elle se mobilise pour le développement durable et fait face au cœur de la Normandie verte au défi du progrès et de la préservation de l'environnement. Condé Intercom s'est ainsi investie dans les économies d'énergie, la modernisation de son éclairage public et l'implantation de panneaux solaires sur un de ses gymnases.

Un élu référent avec délégation exclusive et un comité de pilotage associant élus et personnes de la société civile, ont défini une stratégie globale pour la transition énergétique. Une information constante des habitants est à ce sujet organisée. Les actions retenues vont de la rénovation énergétique des bâtiments à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de culture et d'enseignement destinés à de l'autoconsommation de l'énergie produite, en passant bien sûr par le développement de l'électromobilité.

Autopartage et renouvellement des flottes : nos engagements 2016 - 2017

Labellisée Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte, la Communauté de Communes a décidé, pour cette fin 2016 et pour 2017, d'engager un remplacement progressif des véhicules thermiques des services techniques par des véhicules électriques. Un service de navette par minibus électrique sera également mis en place pour permettre aux habitants des villages de rejoindre le centre bourg, Condé-sur-Noireau, et ses différents services (commerces, administrations, Pôle Santé, musée, cinéma, et autres lieux de vie).

De même un dispositif d'autopartage sera d'ici le premier semestre 2017 mis en place avec deux véhicules électriques offerts en locations ponctuelles pour un prix modique par jour. Enfin le territoire verra l'implantation accélérée, sur ses grands axes, de stations publiques de recharge pour véhicules électriques. En effet le territoire sera, d'ici le premier semestre 2017, pourvu de quatre bornes, pour une seule aujourd'hui.

« Ainsi, après avoir subi de nombreuses souffrances et destructions au cours du XX^{ème} siècle, notre territoire s'inscrit positivement et avec optimisme dans le XXI^{ème} siècle pour une image nouvelle, relevant les enjeux du Développement Durable et de la préservation de notre planète », conclut Patrick Dujardin, élu référent Condé Intercom.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE

Yvelines – 26 000 habitants

Créée le 1er janvier 2013, la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) réunit les 26 000 habitants des dix communes qui la constituent. Dans le cadre de ses compétences, elle a créé une commission transport, au sein de laquelle Christian Muller a initié et piloté la mise en place du service d'écomobilité sociale et partagée.

Quatre services de mobilité partagée

16 véhicules électriques, implantés sur 16 stations d'éco mobilité, sont mis à la disposition des habitants des dix communes de la CCHVC pour leurs trajets quotidiens, ainsi que des visiteurs se déplaçant dans la région.

La réservation des voitures, des trajets et des bornes de recharge se fait depuis la plateforme cchvc.clem.mobi accessible sur les 16 bornes installées dans les communes mais aussi par Internet et via une application mobile.



L'offre est originale puisqu'elle combine simultanément quatre services : autopartage, covoiturage classique, covoiturage à la demande Soli-Drive et recharge, gérés par un même opérateur pour créer les synergies.

Le service d'écomobilité sociale et partagée de la CCHVC a été inauguré le 8 octobre, soit un an après son vote en conseil communautaire.

Soli Drive : une démarche d'écomobilité qui crée un lien social



Ce nouveau service solidaire répond à la préoccupation de l'équipe de la CCHVC d'apporter de la mobilité à ceux qui n'en ont pas, tout en créant du lien social entre les habitants. Soli-Drive permet en effet à toute personne n'ayant pas accès à la mobilité (mineur, sans permis ou ne pouvant ou ne voulant plus conduire) d'être mise en relation avec un

conducteur bénévole de son voisinage qui pourra assurer son déplacement. Mobilité et générosité en sont les maîtres mots.

Ce projet est une expérimentation de deux ans cofinancée par l'ADEME et la Région Île-de-France dans le cadre d'un AMI de l'ADEME attribué en 2015. La plateforme d'écomobilité sociale et partagée déployée pourra, au terme de l'expérimentation, être adaptée en fonction de l'observation des usages que le public en aura fait.

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Vendée - 92 606 habitants

La Roche-sur-Yon Agglomération regroupe 13 communes. Elle s'est engagée, au travers de son plan global de déplacements, dans le changement des comportements vis-à-vis de la mobilité avec plusieurs axes d'action :

- Réduire le trafic auto et développer l'usage des véhicules propres
- Développer des infrastructures pour les modes doux
- Offrir des transports publics plus attractifs
- Changer les mentalités



Un engagement fort

L'engagement de La Roche-sur-Yon Agglomération dans l'électromobilité s'est traduit depuis 2014 par la mise en place, en partenariat avec le SyDEV, d'un réseau de bornes de recharge, par la gratuité du stationnement des véhicules électriques et par l'organisation de manifestations de promotion des véhicules électriques ou des vélos à assistance électrique (VAE) telles que la fête de la mobilité durable, le Vendée Energie Tour ou les animations autour de la semaine de la mobilité.

Actuellement, plus de 150 habitants de l'agglomération sont détenteurs d'un véhicule électrique et bénéficient de la gratuité du stationnement et de la recharge.

Faire changer les mentalités

La Roche-sur-Yon Agglomération appartient au Pays Yon et Vie, labellisé territoire à énergie positive pour la croissance verte. Cette labellisation a permis à chacune des communes de l'agglomération d'acquérir une voiture électrique et des vélos à assistance électrique. Le propre parc de véhicules de La Roche-sur-Yon Agglomération comporte actuellement 12 voitures électriques et 17 VAE.

Pour l'agglomération, le vélo à assistance électrique a en effet toute sa place dans le changement des mentalités. Elle propose ainsi une offre de location longue durée et une subvention allant jusqu'à 200 € pour l'achat d'un VAE par les yonnais.

Dans un contexte d'augmentation de la population de 1 % par an, La Roche-sur-Yon Agglomération est attentive à toutes les expérimentations, techniques, comportementales ou sociétales qui pourront apporter des alternatives aux déplacements en véhicules individuels, bruyants et polluants.



METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Alpes-Maritimes - 550 000 habitants



« Face aux défis planétaires que sont le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et l'épuisement progressif des ressources naturelles, mon ambition, en tant que Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, est de faire de notre territoire une référence en matière de développement durable pour le Sud de l'Europe et pour la Méditerranée », souligne Christian Estrosi, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Président de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Pionnière dans le service d'autopartage et de recharge à grande échelle

La Métropole Nice Côte d'Azur s'est distinguée dans le domaine de la mobilité électrique depuis 2010 à travers plusieurs actions majeures. Elle a été la première collectivité en France à mettre en œuvre un service d'autopartage de véhicules électriques à grande échelle, couplé à des prestations de rechargement privatif. Aujourd'hui, le dispositif compte plus de 9 700 adhérents à la location d'Autobleue et 570 adhérents à la recharge privée.

Elle dispose d'un parc de 349 points de charge publics et ambitionne de porter ce chiffre à 540 à l'horizon 2020, confortant sa politique volontariste en matière de mobilité électrique.

Flotte : des véhicules électriques mutualisés pour les agents

La flotte de véhicules destinés aux déplacements professionnels des agents métropolitains évolue depuis 2010 en se composant de 20% de véhicules propres. Ce sont 142 véhicules électriques, 21 véhicules hybrides et 136 véhicules équipés d'une bi-carburant qui sont disponibles pour les agents.

Un réseau de transport de plus en plus respectueux de l'environnement

Engagé dans une volonté de changer les comportements de mobilités pour tendre vers des modes de transports non polluants afin d'améliorer la qualité de vie et la santé des habitants, Christian Estrosi a souhaité que la Métropole Nice Côte d'Azur et sa Régie Ligne d'Azur donnent l'exemple en expérimentant des bus électriques sur le réseau des transports collectifs.

Par ailleurs, le réseau de tramway, composé d'une première ligne sur l'axe nord-sud, va accueillir en 2018 une deuxième ligne Ouest-Est dont la spécificité porte sur l'absence de Ligne Aérienne de Contact (LAC) sur l'ensemble de la partie en surface du tracé. L'alimentation électrique se faisant grâce à un puissant dispositif de stockage d'énergie embarqué et un système de recharge statique par le sol en station en 20 secondes, une première mondiale. Cette exigence de la Métropole Nice Côte d'Azur répond à la volonté d'intégrer ce tramway du futur au paysage urbain tout en préservant l'architecture de la Ville.

Enfin, la Métropole souhaite se démarquer encore davantage dans la mobilité électrique en faisant évoluer ses services et en proposant des solutions de mobilité électrique, connectées, en temps réel, plus en adéquation avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication, pour faire de son territoire un exemple dans ce domaine.

MORBIHAN ENERGIES

Morbihan - 737 778 habitants



Établissement public de coopération intercommunale, Morbihan Energies regroupe l'ensemble des 254 communes du département. Autorité concédante, ce syndicat est propriétaire de plus de 23 000 km de lignes électriques (HTA/BT) dont il a confié l'exploitation à ENEDIS. Il est aussi maître d'ouvrage et maître d'œuvre de travaux d'extension, d'effacement et de fiabilisation du réseau électrique (plus de 30 millions d'euros investis chaque année).

En complément, Morbihan Energies développe de nouvelles compétences pour répondre aux attentes de ses adhérents (éclairage public : diagnostic, investissement, gestion de la maintenance ; numérique : open-data, SIG, fibre optique et infrastructure d'accueil ; énergies : groupement d'achat, production, flexibilité locale ; mobilité durable électrique, hydrogène, GNV).

Un engagement fort dans la mobilité durable

Dès 2014, Morbihan Energies a installé, supervisé et géré sept bornes de recharge rapide, en partenariat avec un constructeur automobile, en des points suffisamment stratégiques pour créer un véritable corridor énergétique. Avec le soutien de l'Etat et de la Région Bretagne, une 2^{ème} phase est lancée en 2015, en concertation avec les communes. A fin 2016, 11 bornes de recharges rapide et plus de 160 bornes de recharge accélérée sont opérées par Morbihan Energies et mises à disposition.

« La mobilité électrique est un outil certes du zéro carbone mais aussi de la flexibilité des bâtiments voire du réseau électrique », souligne le Président Jo Brohan.

Au-delà de l'infrastructure, la priorité a été donnée au service client (interopérabilité avec les réseaux de mobilité tiers pour faciliter l'itinérance, (plateforme GIREVE, cartes RFID /KorriGo/Renault ZE..., lecteurs TPE pour les usagers ponctuels, réservation pour les abonnés, comptes clients) dans la programmation des outils de supervision (plateforme d'appel, application dédiée) technique et monétique.

Morbihan Energies et ses communes adhérentes souhaitent donner une place prépondérante à la mobilité durable (électrique, GNV, hydrogène) dans leurs parcs de véhicules et en organisant ou participant à des manifestations autour de la mobilité (France Electrique Tour, « BreizhMobility Tour », salon local de l'automobile).

REVEO

Occitanie - 4 442 213 habitants



Forts de leurs compétences dans les domaines de l'énergie et des nouvelles mobilités, les syndicats départementaux d'énergies de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, du Lot, de la Lozère, des Pyrénées-Orientales et du Tarn, associés aux Métropoles de Toulouse et de Montpellier, ont souhaité s'unir pour organiser un service commun relatif au déploiement et à l'exploitation de plus de 900 infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

S'inscrivant dans la transition énergétique, les objectifs de ce groupement soutenu par l'Etat et l'ADEME visent notamment à offrir un service innovant, « décarboné » et interopérable à l'ensemble du territoire, afin de faciliter la mobilité interdépartementale des utilisateurs de véhicules électriques de la grande Région.

Le syndicat départemental d'énergies de l'Aude (SYADEN) a piloté la rédaction d'un appel d'offre commun relatif à la fourniture, l'installation, la supervision et l'exploitation de bornes de recharge. Régis Banquet, président du SYADEN et de Carcassonne agglomération, souligne que « cette collaboration est le fruit de l'intelligence collective, qui a permis de mutualiser les compétences techniques et les besoins pour un résultat très encourageant en faveur d'un service d'avenir ».

Une réponse globale

En association avec de nombreuses entreprises locales des différents territoires et fournisseurs de bornes de la Région, l'offre choisie apporte une réponse globale et cohérente, comprenant l'ingénierie, l'installation et la mise en service des bornes ainsi que les services associés : maintenance et supervision du réseau, accès à un service uniformisé de monétique auprès des utilisateurs. S'associant à l'ambition de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée de devenir un territoire à énergie positive, les coordinateurs du projet ont également tenu à ce que les bornes soient alimentées par de l'électricité d'origine renouvelable notamment produite localement.



« Les bornes de recharges Révéo sont implantées de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire, avec comme objectif, au-delà de favoriser la mobilité électrique, une volonté de soutenir le développement économique local, à savoir le tourisme et le commerce de centre-ville, ou de proximité », conclut Jean-François Albespy, Président du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA).



Les partenaires de l'opération :



Contacts

Contacts Presse

Agence VLC

Valérie Leseigneur & Joy Lion

valerie@agencevlc.com / Tél. 06 68 80 37 35

joy@agencevlc.com / Tél. 07 62 59 65 86

Avere-France

Tel : 01 53 25 00 60

112 quater rue Marcadet

75018 Paris

association@avere-france.org

www.avere-france.org